



**MAIRIE DE  
DURBAN CORBIÈRES**

## **INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE MATERNELLE** **DE DURBAN CORBIÈRES** **RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2024**

Les inscriptions se font à la mairie de Durban avant le **31 mai 2024**.

Sont concernés les enfants nés en 2021 (scolarité obligatoire des enfants de 3 ans), ainsi que les enfants récemment arrivés dans les villages de Albas, Cascastel, Durban, Embres, Fontjoncouse, Fraïsse, Quintillan, Saint Jean de Barrou, Villeneuve, et Villesèque (nés de janvier à août 2022, en 2021, 2020 et 2019).

Les parents doivent se munir du livret de famille, carnet de santé, pièce d'identité, justificatif de domicile et s'il y a lieu de l'extrait de jugement de divorce stipulant la garde de l'enfant.

Après l'inscription à la Mairie, possibilité de prendre rendez-vous pour la visite de l'école maternelle auprès de la Directrice de l'Ecole Maternelle.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la Directrice au 04 68 45 81 91